Lettre d'information communale

Mairie de Saint-Georges
Canton de Saint-Flour Nord
Département du Cantal

EDITION N°1
JUILLET 2014

SAINT-GEORGES

Le nouveau Conseil Municipal s'est installé le 30 mars 2014, l'équipe prend ses marques et va assurer la continuité des dossiers en cours : voiries, PLU, assainissement, gestion de l'eau, aménagement des villages et communication. Sur ce dernier point, « la lettre d'information communale » sera le support de nos actions, elle est ouverte à vos suggestions et à la vie associative de notre commune. Bonne lecture à tous

Jean-Jacques Monloubou - Maire

DANS CE NUMÉRO :

Edito 1

Le conseil municipal 2

Budget 2014 3

Règles d'urbanisme 4

Informations utiles 4

Quelques Dates 4

La commune s'étend sur une **superficie de 3 314 hectares**, dont 2000 hectares en moyenne sont actuellement exploités par une trentaine d'agriculteurs.

La population, de 1100 habitants, est répartie dans une quarantaine de villages, hameaux ou fermes isolées.

Située à quelques kilomètres de Saint-Flour, elle est traversée du Nord au Sud par l'autoroute A75, et par la ligne SNCF Béziers -Neussargues vers Clermont-Ferrand-Paris. Elle bénéficie aujourd'hui d'un important développement économique, grâce à l'appui de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour/Margeride, dont elle est membre depuis 1994.

L'aménagement de la **zone d'activités** de « Crozatier », est situé à proximité de l'échangeur autoroutier sud (29). Implantée sur une surface de 19 hectares, cette zone permet d'accueillir des entreprises de transports, des entrepôts, une aire de service poids lourds, des entreprises artisanales et commerciales, ce qui génère un fort élan industriel et artisanal.

Saint-Georges, commune rurale du canton de Saint-Flour nord, préserve son **attrait touristique** avec notamment la possibilité de randonnées pédestres et V.T.T., sur les nombreux chemins aménagés, les promenades en forêts, les parcours de détente et d'interprétation du patrimoine naturel dans les bois du « Pirou », l'initiation à l'escalade aux abords des gorges de la rivière l'« Ander » au Bout du monde, les visites des sites archéologiques sur le plateau de « Mons » et des monuments ou stèles dédiés aux martyrs de la dernière guerre.

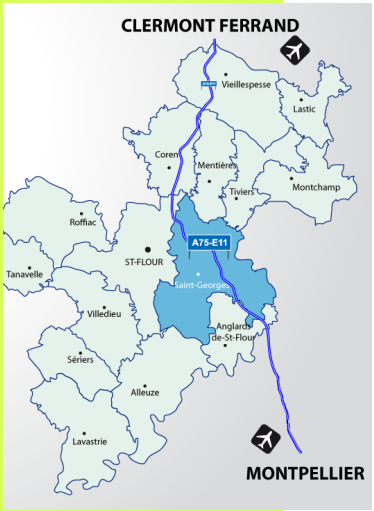

Mairie Le Bourg 15100 SAINT-GEORGES

Tél. : 04.71.60.09.91 Fax : 04.71.73.02.67 Mail : mairie-stgeorges@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9 h -12 h // 13 h 30 -19 h

Mardi - Jeudi - Vendredi : 9 h - 12 h // 13 h 30 - 16 h

Mercredi : 9 h - 12 h // 17 h 30 - 19 h

Samedi : 9 h - 12 h

Composition du Conseil Municipal

Depuis fin mars 2014, c'est une équipe, composée équitablement de Femmes et d'Hommes, telle que l'a obligé la réforme électorale de 2013 pour les Communes dont la population excède 1000 habitants.
Composé de 15 membres, d'une moyenne d'âge de 50 ans et renouvelé à 40 %, ce nouveau conseil municipal s'engage à poursuivre le développement de la commune, en privilégiant la qualité de vie de nos habitants.

Composé de 15 membres

8 hommes
7 femmes

De gauche à droite : Jean-Jacques MONLOUBOU (Maire) - Bernadette ANTONY (2ème Adjoint déléguée à la gestion de l'Urbanisme) - Angélique GERBERT- Jean-Paul BERTHET (4ème adjoint délégué à la gestion des bâtiments communaux, des relations avec les associations et à la sécurité) - Daniel MALLET- Eric VILLENEUVE - Christine NINYEM FOKO - Corine PENINGUY - Guillaume CASTEL - Martine BERTRAND - Jean-Paul BLANQUET (1er adjoint délégué à la gestion du personnel technique, des forêts avec l'ONF, des travaux et du matériel) - Alain ANDRIEUX - Béatrice ANTONY - Laurent TROUSSELIER - Angélique ROLLAND (3ème adjoint déléguée au suivi des affaires sociales et à la gestion de la communication)

Les Délégués communautaires

Jean-Jacques MONLOUBOU - Bernadette ANTONY - Jean-Paul BLANQUET - Béatrice ANTONY - Suppléant Eric VILLENEUVE

Les COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS : *Jean–Jacques Monloubou - Angélique Rolland - Jean-Paul Blanquet - Angélique Gerbert - Corine Peninguy - Nadia Boussuge - Gérard Delcamp - Henri Protet - Annie Rolland*
Travaux : *Jean-Paul Blanquet - Guillaume Castel - Bernadette Antony - Eric Villeneuve Alain Andrieux - Béatrice Antony - Daniel Mallet - Laurent Trousselier - Angélique Rolland*
Aménagement du bourg et des villages - Urbanisme - PLU - Environnement : *Bernadette Antony - Jean-Paul Berthet - Martine Bertrand - Béatrice Antony - Jean-Paul Blanquet - Angélique Gerbert - Christine Ninyem Foko*
Agriculture : *Jean–Jacques Monloubou -Jean-Paul Blanquet - Alain Andrieux - Béatrice Antony - Daniel Mallet - Laurent Trousselier*
Communication : *Angélique Rolland - Christine Ninyem Foko - Alain Andrieux - Corine Peninguy - Béatrice Antony*
Coordination au sein des associations et sécurité : *Jean -Paul Berthet - Martine Bertrand - Jean-Paul Blanquet - Guillaume Castel - Angélique Gerbert - Eric Villeneuve*

Représentation communale dans les différents SYNDICATS

Syndicat départemental des services d'incendie et de secours (1 titulaire et 1 suppléant)
Syndicat électrique de St Flour /Ruynes (2)
Comité du syndicat intercommunal des plans d'eau Garabit/ Grandval/Mallet / Lanau (3)
Syndicat mixte de gestion de l'aérodrome de St –Flour/Coltines (2)
Syndicat mixte AGEDI (2)
Délégué local du Comité d'action sociale pour le personnel (1)
Délégué en charge des questions de défense (1)

BUDGET 2014

Budget de l'Eau et Assainissement : 367 750 €

Section fonctionnement : équilibré pour 204 383 € correspond notamment en dépenses à 49 000 € d'achat d'eau, 44 000 € de traitement des eaux usées, en recettes à la vente d'eau, des redevances et taxes reversées à l'agence de l'eau, de location de compteur et de raccordement à l'égout et un versement du budget communal de 35 000 €.

Section d'investissement : équilibré à 163 367 € avec en dépenses 35 215 € de frais d'études pour l'assainissement collectif du Pirou, 61 200 € pour la protection des périmètres des sources, pose de compteurs, réfection du château d'eau du Pirou – en Recettes avec en autres 56 255 € de subvention d'équipement pour les périmètres de protection du Conseil Général et de l'agence de l'eau, et 58 386 € d'emprunt.

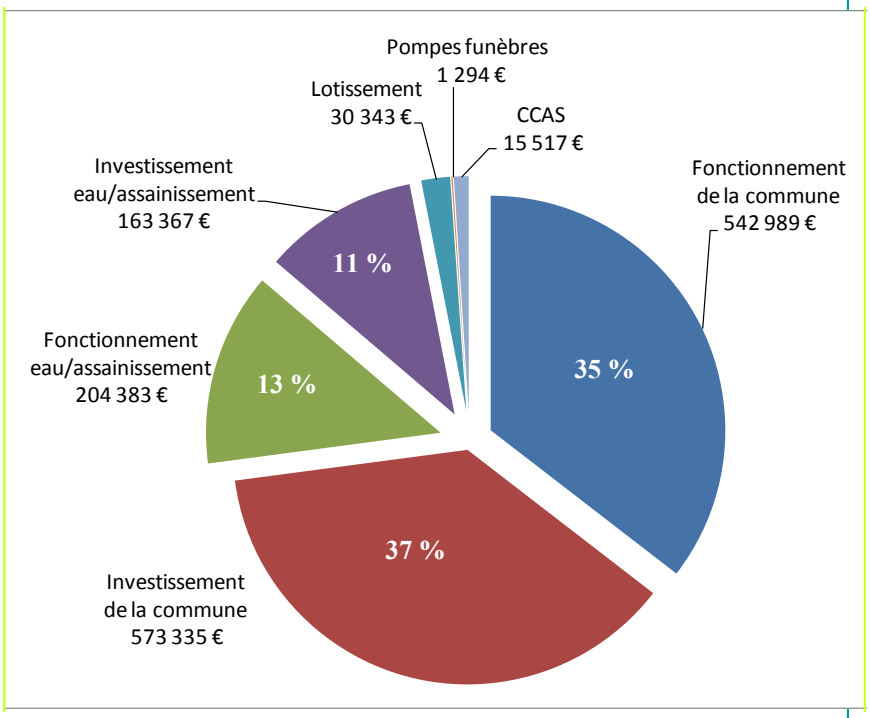

Budget de la Commune : 1 116 324 €

Dépenses de Fonctionnement pour 542 989 € dont 31 029 € de virement à la section d'investissement, 163 800 € rémunération et charges du personnel, 33 600€ d'indemnités versés aux élus, 28 800 € de versement au service incendie, 18 400 € aux syndicats d'électrification et des plans d'eau, 40 800 € de frais de scolarité, 5 000 € de subventions accordées aux associations.

Recettes de Fonctionnement dont 177 560 € de contributions directes, 36 866 € de reversement en compensation de la T.P, 173 062 € de dotation forfaitaire, 29 000 € de dotation solidarité, 30 000 € de travaux en régie, 27 000 de revenus des immeubles.

Dépenses d'Investissement pour 573 335 € dont 153 578 € de déficit investissement reporté, 114 000 € pour la réfection de l'école du Vernet, 22 700 € d'électrification des villages, 9 800 € pour la fin des travaux du columbarium, 20 000 € pour l'aménagement des villages, 35 000 € pour agrandissement du bâtiment communal, 39 000 € pour éclairage du stade, 22 000 € pour les voiries.

Recettes d'Investissement avec 208 426 € d'emprunt, 68 697 € de subventions pour la réfection l'école du Vernet, 94 700 € de taxe d'aménagement, 20 000€ de subvention à demander pour les programmes

Les programmes concernant l'agrandissement du bâtiment communal pour local de chasse et de l'éclairage du stade se feront à la condition d'optimiser financièrement ces projets d'investissement.

Les taux d'imposition locaux restent inchangés :

Taxe d'habitation : 7 %, - Foncier bâti : 11,43 % - Foncier non bâti : 69,14 %.

INFORMATIONS UTILES…

L'écobuage et feux de plein air

Sont réglementés par arrêté préfectoral du Cantal **du 21 Janvier 2010**.
L'écobuage nécessite une autorisation du maire.
Du 15 juin au 15 août il est interdit à toute personne d'allumer du feu à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois, forêts et plantations et il est interdit d'écobuer à moins de 400 mètres.

Vous avez un projet de construction…

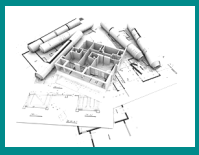

Quelles démarches ?

Toute construction ou travaux sur existant doit faire l'objet d'un dépôt de dossier en mairie :

- ➪ Un **permis de construire** : si la surface de plancher ou emprise au sol est supérieure à 20 m2 …
- ➪ Une **déclaration de travaux** : toute construction de 1 à 20 m2

Pourquoi ?

Votre projet doit être validé par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur *(distance avec le voisin, hauteur, matériaux utilisés, couleur…)*

La Mairie renseigne, réceptionne et contrôle le dossier qui est ensuite transmis à la DDT pour instruction.

Le personnel communal

Le personnel de la commune est composé de :
➪ 2 secrétaires de mairie à temps partiel: Régine Barthomeuf - Muriel Védrines
➪ 3 agents communaux pour la gestion de l'eau, l'entretien des voiries :
Gilles Soulier - Philippe Chapoul - Jean-David Soubeyroux

Quelques Dates Eté 2014 À St Georges

3 juillet : Le Conseil municipal a délibéré pour arrêter le PLU avant consultation des services et enquête publique

16-17 juillet : Collecte de ferrailles à Grisols et à Soubizergues

26 Juillet : Potée auvergnate organisée par le comité d'animation

17 Août : Etape sanfloraine passage Bellevue/Bellegarde Crozatier Viadeyre

24 Aout : Tour d'avenir passage Bellevue/Bellegarde Branchadaire Grisols… Alleuze

Dans le prochain numéro : Travaux - PLU - Vie des Associations …
Vos remarques et idées seront également les bienvenues pour Informer - Communiquer - Transmettre et Partager…

Imprimé Par Nos Soins